

MINUTE

Date : 28/05/2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/10/2024

Application agréée E-legalise.com



S Y N D I C A T
DEPARTEMENTAL
D'ENERGIE DE LA
HAUTE GARONNE

Département de la Haute - Garonne
RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

DECLARATION PREALABLE

PROJET D EXECUTION D' OUVRAGE DE TYPE ARTICLE R323-25

Intercuteur S.D.E.H.G.

Références du projet

SDEHG : 11 BU 855

ENEDIS :

Intercuteur ENEDIS

ENEDIS-IRE Miel pyrénées Sud
MOAD-BT-ER
2,rue Roger Camboulives-TSA 10057
31057 TOULOUSE Cedex 1

Visa du concessionnaire

Maitre d'Ouvrage et Maitre d'Oeuvre

SDEHG
9 rue des trois Banquets - CS 821
31 080 TOULOUSE CEDEX 6

Commune (s)

BESSIERES - 31660

Nature des travaux

Extension BT pour brt de la communauté de communes du VALAIGO - Issue P7 "Les Turques"

Mode de financement

PCT*

FACE

Article 8

Article 51

Autre :

* Montant HT de l'opération : Euros

Montant PCT (40%) : Euros

En application de l'article R323-25 du Code de l'Énergie (décret n°2015-1823 du 30 décembre 2015) relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité, je vous transmets le dossier concernant les travaux cités ci-dessus. Saut opposition de votre part adressée directement au SDEHG dans un délai de 21 jours à compter de l'envoi du présent document, les travaux projetés seront exécutés conformément aux prescriptions techniques en vigueur.

Les ouvrages seront mis sous tension au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ce document est diffusé par voie électronique. Les destinataires figurent dans le message électronique envoyé.

Services destinataires

- DREAL MIDI - PYRENEES - Division Energie
- Mr le Président du SDEHG
- Mr le Maire de la Commune de : BESSIERES
- Service Gestionnaire de la Voie
- Service interministériel de défense et de protection civile
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Service Natura 2000
- Service police des eaux
- Direction Départementale des territoires
- Service départemental de l'architecture et du patrimoine
- Agence régionale de santé (zone de captage eau potable)
- Direction Interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information
- Service gestionnaire de réseaux de télécommunication
- Service gestionnaire de réseaux de transport gaz TIGF
- Service gestionnaire de réseaux de distribution gaz GRDF
- Service gestionnaire de réseaux électriques ENEDIS
- Service Gestionnaire de réseaux d'eau
- Service Gestionnaire de réseaux d'assainissement
- Service gestionnaire de l'aviation civile
- Service gestionnaire de réseaux de transport guidés
- Service gestionnaire de réseaux complexes de pipelines
- Office national des forêts
- Service gestionnaire des voies d'eau et de canaux
- Service gestionnaire de réseaux d'irrigation
- Autres services :

Coordonnées GPS

Latitude : 43°48'25.9

Longitude : 1°34'04.1

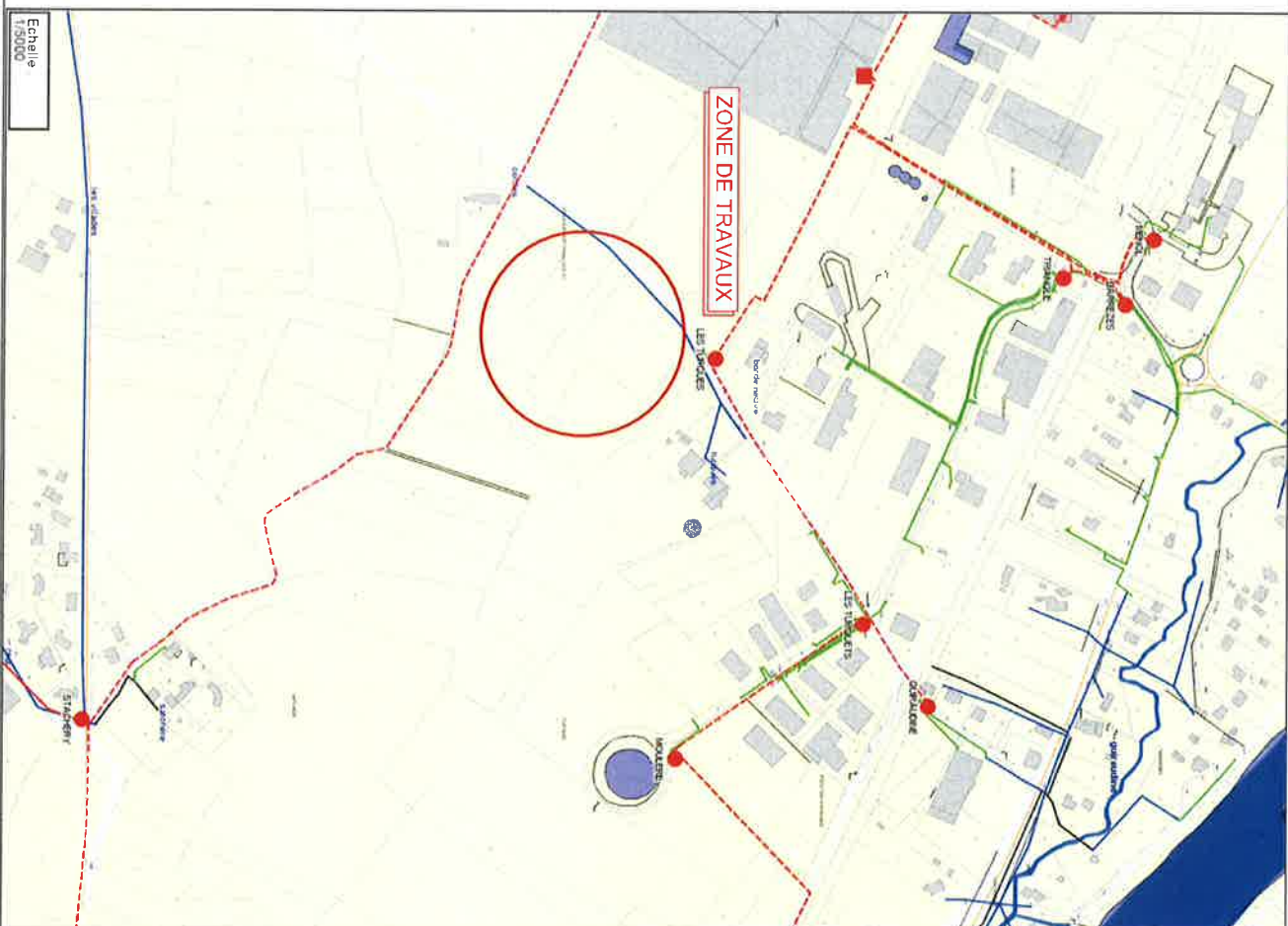
Ind	Date	Libelle	Etude	Dessine	Vente	Bureau	d'Etudes :
A	03/05/2024	PLAN MINUTE	SCH	GPO	SCH		1, Allée de Langoulière Leu d'Ir Terlon CS 40203 31850 MONTTRABE Tel : 05 33 65 18 00 Fax: 05 33 65 18 01
B							
C							
D						GIOS: ZOCBRT	PLAN No: 1B-157-24



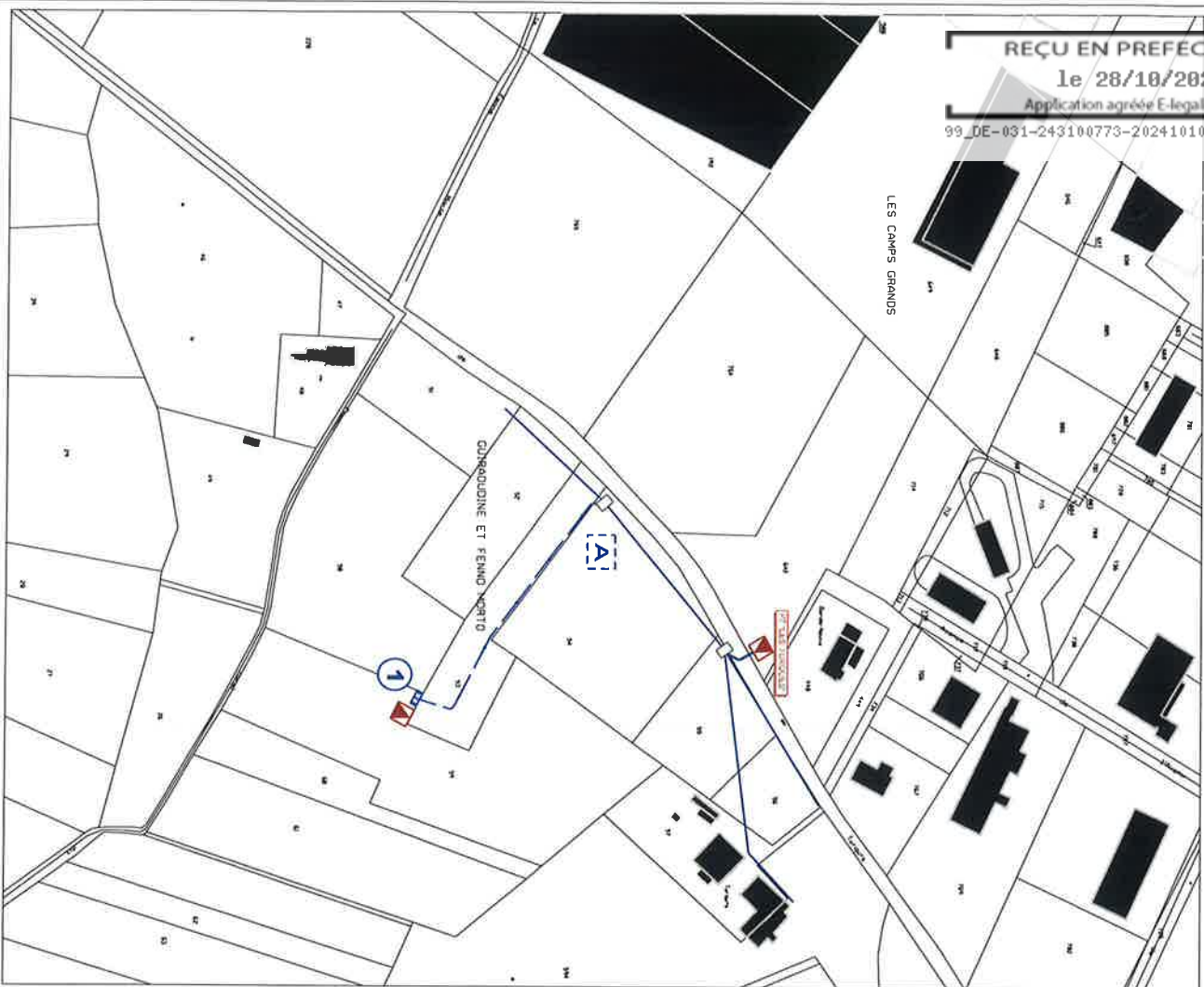
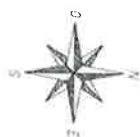
Zone
des
Travaux

PLAN DE SITUATION

ECHELLE : 1 / 5000



Echelle
1/5000



Grille d'analyse des enjeux du projet

Si la case de droite est cochée aux questions 2 à 27 sauf 9, 11, 16, 18 et 25
le ou les organismes à consulter sont indiqués dans les pages 2 et 3 et repris successivement ci-dessous
Si les cases OUI 16 et 25 sont cochées, fournir le complément indiqué au dossier.

A. Partie à remplir pour tous les projets

0. Procédure d'instruction

1. Compatible avec les documents d'urbanisme si PLU, indiquer le zonage du PLU : article 2. article 3.

2. en site classé

non oui : CDNPS, STAP

3. en site inscrit

non oui : STAP

4. dans le périmètre d'un monument historique

non oui : STAP

5. dans le parc national des Pyrénées

non oui : PNP

6. dans une forêt relevant du régime forestier ou protégée

non oui : ONE

7. dans le périmètre de protection d'un captage d'eau potable

non oui : ARS

B. Partie à remplir pour les lignes en partie aérienne (non concerné)

8. Hauteur maximale hors sol supérieur à 50m non oui : DGAC

9. Hauteur maximale hors sol supérieur à 12m, indiquer la hauteur maximale hors sol :

non oui : Gestionnaire

10. Avec surplomb ou à proximité d'une voie

non oui

11. si oui : route nationale ou autoroute non concédée

non RFF

12. Avec surplomb ou à proximité d'une voie ferroviaire

non oui : Gestionnaire

13. Avec surplomb ou à proximité d'une voie navigable

non oui : Gestionnaire

14. à proximité d'autres réseaux aériens

non oui : Gestionnaire

15. Dans une zone de servitude aéronautique

non oui : DGAC

16. Situé dans un département autre que la Haute Garonne

Si oui : Fournir une évaluation des incidences Natura 2000² non oui

C. Partie à remplir pour les lignes en partie souterraine

17. A proximité ou sous une voie

non oui : Gestionnaire

18. oui : route nationale ou autoroute non concédée

non oui

19. avec emprunt d'un ouvrage d'art

non oui : Gestionnaire

20. avec traversée de cours d'eau

non oui : ONEMA, gestionnaire

21. à proximité ou sous une voie ferroviaire

non oui : RFF

22. dans une zone à risques

non oui : DDT

23. à proximité d'autres réseaux souterrains

non oui : Gestionnaire, GRDF-ENEDIS-EAU

24. avec impact majeur sur la circulation routière

non oui : SDIS

25. Dans une zone Natura 2000 au titre de la directive Habitats, Faune, Flore si oui : Fournir une évaluation des incidences Natura 2000²

non oui

D. Partie à remplir pour les Postes de Transformation au sol (non concerné)

26. surface supérieure ou égale à 5m²

non oui

27. dans zone inondable

non oui : DDT

Rappel : pour tous les projets, les organismes à consulter sont à minima :

la DREAL (par voie électronique)
sur le territoire ou l'emprise desquels les ouvrages doivent être implantés :
les mairies des communes, les gestionnaires des domaines publics, les gestionnaires de services publics
les organismes qui résultent de l'analyse des enjeux définie ci-avant.

² S'il est possible de conclure rapidement à l'absence d'incidence, le formulaire d'évaluation simplifiée peut constituer le dossier d'évaluation des incidences du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie doit être réalisée (évaluation complète conformément à l'article R.414-23 du code de l'environnement.)

LEGENDE



- HTA aérienne existante en nu
 - HTA aérienne à créer en nu
 - HTA aérienne à déposer
 - HTA souterraine existante
 - HTA souterraine à créer
 - BT aérienne existante nue
 - BT aérienne existante torsadée
 - BT aérienne torsadée à créer
 - BT souterraine existante
 - BT souterraine à créer
 - Branchement aérien 2 fils
 - Branchement aérien 4 fils
 - Branchement souterrain existant
 - Branchement souterrain à créer
 - FT aérien
 - FT souterrain existant
 - FT souterrain à créer
 - EAU
 - Canalisation GAZ
 - Séparation de réseau
-
- Poteau existant
 - Poteau béton à déposer
 - Poteau béton à conserver
 - Poteau bois à déposer
 - Poteau bois à conserver
 - Poteau bois à poser
 - Lampe EP à déposer
 - Poste de réseau souterrain
 - RIMBT
 - Grille Fausse Coupure
 - Grille d'Etiquement
 - Coffret de branchement

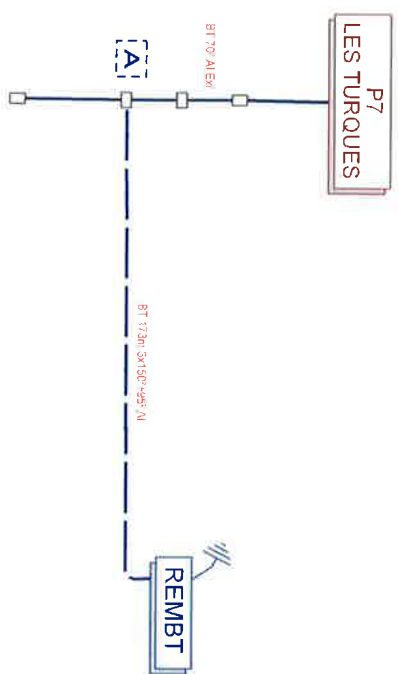
TABLEAU DES CONDUCTEURS en SOUTERRAIN

TRONCONS	SECTIONS PROJETÉES	LONGUEURS GÉOMÉTRIQUES DES LIGNES						LONGUEUR ELECTRIQUE DES LIGNES POSÉES									
		HTAS	BTAS	BT	EP	HTAS	HTAS	BTAS	BTAS	BTAS	BTAS	BT					
Depart A	Arrivée REMBT 1	3x150+95' AL	0,170				150 AL	95 AL	240 AL	150 AL	95 AL						
Longueurs totales km		0,170						0,176									
Longueurs totales km + 2 %		0,170						0,176									
Remontées et raccourcissements																	
Longueurs totales km		0,170						0,176									

FICHE DE MESURE : RESISTIVITE DU SOL - PRISE DE TERRE - COUPLAGE

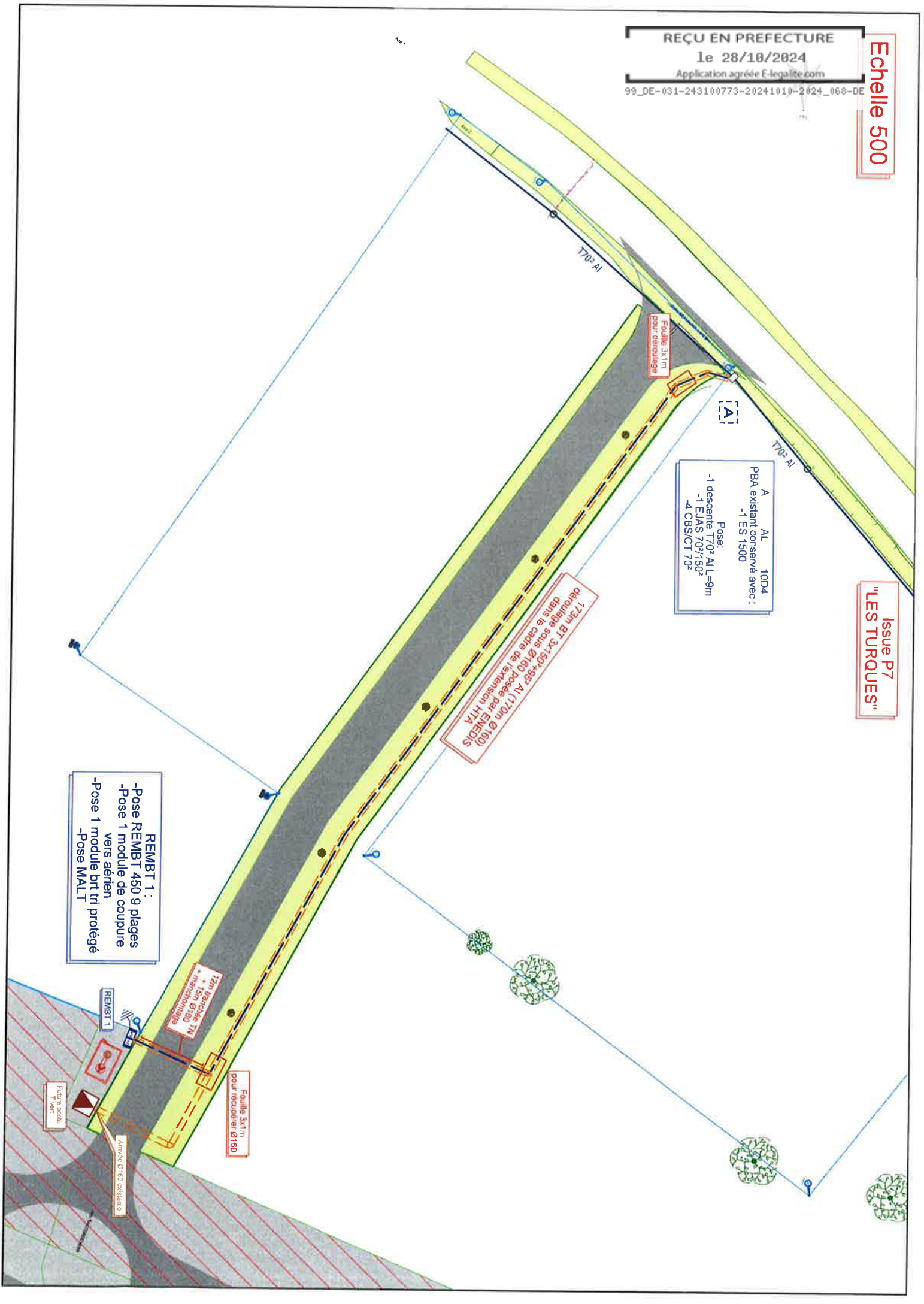
SUPPORT N°	COEFF. PALLIEMENT n°	VALEUR LIRE	VALEUR RESISTIVITE	PROFONDEUR D'INVESTIGATION	FORME DE TERRE	EVALUATION RESISTANCE	VALEUR DE LA PILE	DATE DE LA MESURE	NOM DU RESISTEUR
REMBT 1	4 m	25	1.42	35.67	3 m	Piquet	14.25	03/05/24	
	8 m	50		6 m					

Schéma des conducteurs



Echelle 500

Issue P7
"LES TURQUES"



A AL 1004
PBA existant conservé avec :
-1 ES 1500
Pose:
-1 descente T70° AL=9m
-1 EJAS 70°/130°
-4 CBS/CT 70°

173m BT 3x4-150° +85° AL (170m Ø160)
deroulage sous Ø160 posé par ENEDIS
dans le cadre de l'extension HTA

REMBT 1 :
-Pose REMBT 450 9 plages
-Pose 1 module de coupure
vers aerien
-Pose 1 module brt tn protégé
-Pose MALT

1cm lanchas TN
• 15m Ø160
• manchonnage

Fouille 3x1m
pour recupere Ø160

Fouille 3x1m
pour recoulage

Fuile posé
1 vert

Manche Ø160 existant